

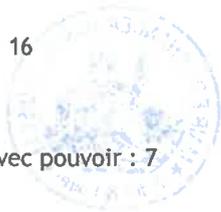


**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 3 juin 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 3 juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal convoqués le 27 mai 2025, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Christian DRUELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 16



Christian DRUELLE, Christine BERENGUER, Liliane DALONNEAU, Laetitia DIFRAYA, Gilberte BAUMANN, Marie-Eve GAPIN, Christophe MANCEAU, Olivia ETIENNE, David GUIOT, Stéphanie AK, Dominique GOURDON, Patrick DELETANG, Vanessa BECHET, Elisabeth GANDEMER, Patrick ETESSE, Claudine DESMARES.

Absents avec pouvoir : 7

Jean-Michel BIZET a donné pouvoir à Christine BERENGUER, Christophe DAMOUR a donné pouvoir à Christian DRUELLE, Ajete DESLIS a donné pouvoir à Gilberte BAUMANN, Françoise RICHARD a donné pouvoir à Liliane DALONNEAU, Véronique VEAU a donné pouvoir à David GUIOT, David MILLARD a donné pouvoir à Stéphanie AK, Marc PIGEON a donné pouvoir à Patrick DELETANG.

Absents non représentés : 4

Jean-François TRAINSON, Philippe BARROUX, Floriane MARINA, Damien COCHARD.

Votants : 23

A été élue secrétaire de séance à l'unanimité : Christine BERENGUER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

**Délibération n° 2025-27  
Modification des tarifs du restaurant scolaire**

Monsieur le maire soumet à l'assemblée une proposition de modification des tarifs du restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;

Vu l'avis de la commission « Affaires scolaires » du 20 mai 2025 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :

- APPROUVE les nouveaux tarifs du restaurant scolaire qui seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, comme suit :

Désignation du service	Tarifs au 1 <sup>er</sup> septembre 2025
<b>Restauration scolaire</b>	
Repas élève école élémentaire	4.15 €
Repas élève école maternelle	3.90 €
Repas enfant occasionnel	4.65 €
Panier repas allergie	1 €
Repas adulte	5.65 €

Repas adulte occasionnel	6.50 €
Repas des participants à un stage sportif	5.65 €

- FIXE le montant unique de frais de dossiers pour l'inscription d'enfants au restaurant scolaire :
  - 5 € par famille et par an pour les habitants de Chanceaux-sur-Choisille
  - 10 € par famille et par an pour les habitants d'autres communes

**ADOpte A 21 VOIX POUR, 1 CONTRE (Patrick ETEsse) et 1 ABSTENTION (Claudine DESMARES).**

La Secrétaire de séance,

Christine BERLENGUER.



Pour extrait certifié conforme,  
Chanceaux-sur-Choisille le 3 juin 2025,

Le Maire,

Christian DRUELLE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique.*